

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION des 17 & 18 juin 2022 à Marrakech, Maroc**
**PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE**

<b>Administrateur-riche-s présent-e-s</b>	<b>Participant-e-s</b>
Isaac Adewole	Varun Anand, Directeur, Division Finance & Technologie
Abhina Aher	Mina Barling, Directrice, Relations extérieures
Rose-Marie Belle Antoine	Fadoua Bakhadda, DR, Région du Monde arabe
Rosa Ayong-Tchonang	Alvaro Bermejo, Directeur-Général
Ulukbek Batyrgaliev	Tomoko Fukuda, DR, ESEAOR
Santiago Cosio	Caroline Hickson, DR, Réseau européen
Bience Gawanas	Manuelle Hurwitz, Directrice, Division des programmes
Kate Gilmore – Présidente	Claire Jefferey, Directrice par intérim, Division Personnel, Organisation & Culture
Surakshya Giri	Eugenia Lopez Uribe, DR, Région des Amériques et des Caraïbes
Jacob Mutambo (en ligne)	Ashish Kumar, Haut Conseiller technique, Développement Institutionnel & Soutien à la Gouvernance
Donya Nasser	Sonal Mehta, DR, Région Asie du Sud
Sami Natsheh	Marie-Evelyne Petrus-Barry, Directrice régionale, Région Afrique
Aurélia Nguyen	M Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance et Accréditation
Andreas Prager	Estelle Wagner, Présidente, Association du personnel
<b>Excuses pour absence</b>	<u>Participants à quelques sessions spécifiques</u>
Elizabeth Schaffer (sauf pour le point 8 – en ligne)	Casper Erichsen, Responsable, Stratégie & Planning
Aileen McColgan, Conseil juridique (sauf pour les points 6 et 8 – en ligne)	Don Gunawardena, membre du CNG

**1<sup>ère</sup> JOURNÉE: 17 juin 2022**
**BIENVENUE, FAIRE CONNAISSANCE ET DYNAMISER L'ÉQUIPE DU CA (team building)**

Kate Gilmore, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous à la réunion du Conseil d'administration (CA) de l'IPPF à Marrakech, Maroc, soit la première réunion en présentiel que le Conseil a tenue depuis sa constitution en 2020. Au nom du Conseil, la Présidente remercie le Directeur général (DG) et le personnel, et en particulier la Directrice régionale, région du monde arabe, le personnel du bureau régional et l'association membre marocaine pour tout le travail accompli en vue de la préparation de cette réunion.

Le Conseil **prend note** des hommages en souvenir de celles et sont disparu-e-s depuis la dernière réunion. Le Conseil fait alors une minute de silence en souvenir.

Étant donné qu'il s'agit de la première réunion en face à face du CA, les membres du Conseil, le Directeur général et les membres de l'équipe de direction prennent le temps de mieux se connaître. Des travaux de groupe ont lieu à cette fin.

Le Conseil d'administration se livre également à un vaste exercice participatif au cours duquel il examine l'environnement mondial dans lequel l'IPPF doit s'engager stratégiquement au cours de la et des prochaines décennies. Les tendances politiques, technologiques, environnementales, économiques et sociales à l'échelle mondiale font l'objet d'une longue discussion, de même que leurs implications pour la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR). L'analyse stratégique qui en résulte permet ainsi de préparer le terrain pour l'exercice de revue – par le Conseil d'administration – du projet de stratégie 2028, qui doit avoir lieu plus tard au cours de la réunion.

## 1. PROCÉDURES D'USAGE

### 1.1 Excuses pour absence

Des excuses pour absence ont été reçues d'Elizabeth Schaffer, qui rejoindra la réunion en ligne pour le point 8 de l'ordre du jour – rapport du C-FAR. Aileen McColgan, Conseil juridique honoraire, s'est également excusée, mais elle se joindra également à la réunion en ligne pour les points 6 et 8 de l'ordre du jour. Il est noté que Jacob Mutambo assistera à la réunion en ligne.

*Le Conseil note que le pouvoir suivant a été reçu :*

*Pouvoir d'Elizabeth Schaffer à Bience Gawanas.*

### 1.2 Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

*Le Conseil **adopte** le procès-verbal de la réunion virtuelle du Conseil d'administration des 9 & 10 mars 2022 comme rapport exact de ses délibérations.*

### 1.3 Adoption de l'ordre du jour et horaire

*Le CA **adopte** l'ordre du jour et l'horaire de la réunion.*

*Le Conseil d'administration a reçu l'état des points d'action de la réunion précédente et **note** que la plupart des points ont été complétés.*

## 2. STRATEGIE 2028 (1<sup>ère</sup> partie)

Il a été communiqué au Conseil d'administration la dernière version mise à jour de la Stratégie 2028 (voir document référencé [CA/06.22/DOC/2.1](#)). En février 2021, le C-SIP a pris en charge la supervision et la direction du processus d'élaboration de la stratégie 2023-2028 de l'IPPF. Le processus est quasiment arrivé à sa fin et le C-SIP transmet aujourd'hui la stratégie provisoire au Conseil d'administration à fins d'examen.

Les derniers développements sont présentés au Conseil :

- Le processus consultatif de rédaction de la stratégie a rassemblé l'ensemble de la Fédération, impliquant 120 AM, 70 consultations nationales, cinq rapports de recherche, 16 forums régionaux et des jeunes, plus de 2 000 participants aux tables rondes, 4 millions de jeunes dans une campagne primée et 20 ateliers de consultation participative.

- *La stratégie provisoire, Mobilisons-nous a une présentation simple. Elle se compose de quatre piliers verticaux. Trois d'entre eux sont tournés vers l'extérieur et le 4<sup>ème</sup> est axé sur le renforcement interne de la Fédération.*
- Le premier pilier a pour objectif de fournir des soins de qualité centrés sur la personne à davantage de *Personnes/Gens*, dans davantage d'endroits. L'IPPF aspire à changer d'échelle et à atteindre les groupes historiquement exclus, notamment les communautés LGBTQ+, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de crise
- Le second pilier est consacré au changement sociétal et législatif de faire avancer *l'agenda de la sexualité*. L'ambition de l'IPPF passe ainsi de changements de politique dans de nombreux pays à des interventions féministes solidement ancrées. Ce pilier s'ancre ainsi dans la conviction profonde de la Fédération quant à l'universalité des droits sexuels et reproductifs.
- Dans le troisième pilier, *Solidarité pour le changement*, l'objectif est d'amplifier l'impact en construisant des ponts, en donnant forme au discours et en établissant des liens avec les communautés, les mouvements et les secteurs. L'accent est également mis sur le développement et l'incubation de nouvelles technologies et l'utilisation de plateformes numériques pour le partage de la recherche et des données, en vue de former des partenariats et une solidarité plus profonds.
- Le quatrième pilier, "Nourrir la Fédération", a pour objectif de renouveler notre Charte et de faire en sorte que l'IPPF vive ses valeurs et libère son pouvoir collectif et sa crédibilité. Il s'agit de durabilité et de longévité, de trouver de nouvelles organisations nationales qui apportent les compétences et les capacités nécessaires – là où la présence de l'IPPF se fait le plus sentir. La croissance de la Fédération s'appuie sur le bien-être du personnel et des volontaires, la mise en place d'une culture et d'un système performants, ainsi que sur l'inclusion et l'anti-discrimination. La croissance fait également référence aux revenus, mais avec un accent placé sur la diversification, l'esprit d'entreprise et le financement national.
- Chacun des piliers de la stratégie provisoire 2028 se décline en trois passerelles critiques qui identifient les actions prioritaires de la nouvelle période stratégique. A leur tour, chaque passerelle s'accompagne d'une série d'engagements grâce auxquels l'IPPF apportera des changements. Quant aux piliers, précisons également qu'ils ne sont pas exclusifs et qu'ils sont en fait interconnectés et interdépendants.
- Prochaines étapes : la stratégie provisoire, telle qu'approuvée par le Conseil, est soumise à un vote indicatif des AM à la fin juin. De juillet à novembre, le Conseil et le C-SIP continueront de défendre la stratégie provisoire et son intégration aux stratégies nationales et analyses de rentabilité des AM dans le cadre de réunions et forums pertinents – ce au moment où la fédération se prépare au vote de l'Assemblée générale pour adopter officiellement la stratégie. Le cadre de résultats, qui est en cours de rédaction, continuera d'être supervisé par le C-SIP et sera présenté au Conseil lors de sa prochaine réunion.

Pendant les débats, le Conseil réagit ainsi :

**Pilier 1 :**

- Nécessité de renforcer les compétences en matière d'innovation
- Comment plaider en faveur de choses qui ne sont pas liées aux SDRS et que nous devons offrir à nos client-e-s ?

- La technologie de la télésanté mobile nécessite des télécommunications - devons-nous plaider pour cela ?
- Mettre l'accent sur un soin culturellement approprié et sur un traitement humain de la personne.
- Eu égard à « l'élargissement » par rapport à « l'approfondissement », il y a tension entre périmètre d'action et choix
- Les piliers sont transformateurs, et leur mise en œuvre sera difficile. Ils existent sur le papier, mais comment sont-ils mis en œuvre ?
- Dans le cadre du plaidoyer en amont de l'Assemblée générale, il est nécessaire de diffuser des messages clairs et de mener des discussions constructives sur ce que cela signifie réellement.

#### Défis pour le personnel:

- Il est important de s'éloigner de l'approche classique du "développement". Qu'est-ce que cela signifie, pour le Secrétariat et les AM ?
- Notez que de nombreuses ONG en Europe ont dû fusionner pour survivre suite à la réduction des fonds attribués au développement. Cela signifie la perte d'espaces, d'organisations et de voix pour et de la société civile.
- Il sera important de soutenir le leadership des AM, notamment en ce qui concerne le financement à long terme.
- Il est essentiel d'impliquer les AM dans la mise en œuvre de la stratégie.
- Il est nécessaire d'insuffler à la gouvernance des AM le désir d'orienter.
- Certaines AM peuvent remettre en question le langage utilisé dans la Stratégie.

#### Pilier 2 :

- Nécessité de parler spécifiquement des LGBTQ+, et pas seulement des personnes "marginalisées" en général.
- L'*agenda de la sexualité* peut s'avérer inconfortable dans certains pays. L'objectif est de nous pousser hors de nos zones de confort.
- S'agit-il d'un microprogramme stratégique ou d'un programme plus vaste visant à apporter des changements au niveau macro ?
- Veillons à ne pas pénaliser nos membres. Veillons à ne pas imposer quelque chose qu'ils ne peuvent pas faire.

#### Défis pour le personnel:

- Plus de responsabilité quant à l'engagement des jeunes
- Tout ce qui concerne les approches transformatrices de genre est absent
- Sommes-nous assez ambitieux et courageux ? Nous devons travailler sur l'avortement, les travailleur-se-s du sexe, les communautés LGBTQ, les nouveaux paradigmes menés par les communautés sur une approche plus basée sur les droits, le plaisir, etc.
- Faire évoluer les normes est un travail difficile et de longue haleine - nous devons sortir de nos zones de confort.

#### Pilier 3 :

- Comment le mettre en œuvre?
- Quel doit être le rôle du Secrétariat et des AM dans la construction constructive d'alliances ?
- Comprendre que les AM ne sont pas toutes au même niveau. La croissance sera différente pour chacune d'entre elles.

- Dans quelle mesure le Secrétariat doit-il avoir un rôle directif par rapport à un rôle de collaboration ?
- Les AM doivent prendre leurs décisions seules.
- En quelle mesure le Secrétariat doit-il cesser d'exercer un contrôle - il faut confiance et responsabilité/responsabilisation
- Renforcement des capacités des AM
- Interface entre le Conseil et les AM – celles-ci ont besoin d'échanger en ce qui concerne la mise en œuvre
- L'importance de l'innovation et de l'efficacité
- Incubation d'idées et de technologies, par exemple au Kirghizstan, les jeunes innovent et font de l'éducation sexuelle avec TikTok ; l'innovation peut être différente, il faut prendre plus de risques.

#### Défis pour le personnel:

- Le Conseil d'administration peut être un pont vers le monde extérieur - en allant vers les influenceur-se-s, par exemple
- Le Conseil dispose-t-il des bonnes personnes ?
- Transformation au sein des AM - accréditation, création de partenariats.

#### **Pilier 4 :**

- C'est le véhicule qui aidera à réaliser les autres piliers.
- Il doit être renforcé - mettre l'accent sur l'organisation résiliente ; renforcer les Bureaux régionaux et les AM
- Importance d'un mix de compétences dans le Secrétariat unifié
- Qui assurera le suit de la mise en œuvre du plan ?
- Promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilité à tous les échelons
- Relations entre et parmi les AM / quelle est la relation entre le Conseil et les AM ?
- Nourrir la Fédération signifie également que nous devons cesser de considérer nos ennemis traditionnels comme des ennemis. Identifier des alliés dans des zones inconfortables (par exemple, parmi les prêtres et les pasteurs).
- Où se situe le changement ? Nous sommes en train de nourrir une nouvelle Fédération, avec de nouvelles valeurs, ce qui implique un respect mutuel entre AM.
- Les travailleur-se-s de santé doivent être mentionné-e-s et respecté-e-s.
- Il ne s'agit pas toujours de renforcer les capacités, mais de reconnaître le travail accompli, jour après jour, dans l'accomplissement de notre mission.
- Renforcement des capacités et formation des jeunes ; formation d'une jeune Fédération ; formation d'une nouvelle Fédération.

#### Défis pour le personnel:

- Les jeunes leaders doivent codiriger et ne peuvent pas attendre que les leaders plus âgés fixent l'ordre du jour. Elles et ils doivent dresser leur propre table et y inviter les autres.
- Le rôle du Conseil consiste à aider à régler les derniers détails de la Charte. Il s'agit d'une refondation de la Fédération, de son cœur et de son âme. Revenir aux valeurs fondamentales.

Le Conseil reviendra à ce point de l'ordre du jour au point 9 de la seconde journée de sa réunion.

### 3. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Il a été communiqué au Conseil un document le mettant à jour sur l'Assemblée générale 2022 (voir document référencé CA/06.22/DOC/3), y compris l'ordre du jour de l'AG - 21 au 27 novembre. Ce point est présenté par Mina Barling, Directrice, Relations extérieures.

Le Conseil est informé que le groupe de surveillance du Conseil d'administration s'est réuni régulièrement pour s'assurer que les livrables approuvés pour l'Assemblée générale (AG) seront atteints et pour définir le ton et les thèmes de l'ordre du jour. Les points clés de l'AG seront les suivants :

- Approbation de la stratégie 2023-2028
- Les besoins en matière de Gouvernance
- Approbation de la déclaration de l'IPPF sur l'antiracisme
- Prix IPPF 2022
- Célébration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'IPPF.

Le document met également en évidence la manière dont la participation et le leadership des jeunes seront assurés, avant et pendant l'AG. Un comité de pilotage composé de jeunes membres de Conseils des AM de chaque région et d'un membre du Conseil d'administration, Surakshya Giri, supervisera le Forum des jeunes qui aura lieu en amont de l'AG, avec le soutien de la DR d'ACRO. Le groupe de surveillance du Conseil travaillera avec ce comité pour co-crée l'agenda et le concept.

Le plan d'engagement des AM – développé par le groupe de surveillance de l'AG – constitue non seulement un élément clé du processus de planification mais a également pour objectif de s'assurer que tou-te-s les représentant-e-s des AM se rallient aux principaux livrables de l'AG et qu'ils/elles ont leur mot à dire sur la façon dont ces livrables sont élaborés. Les administrateur-ices seront chargé-e-s de s'assurer que les AM sont conscientes des décisions à prendre et qu'elles ont une idée précise de l'objet des discussions et des décisions au cours de l'AG. Les passerelles d'engagement comprennent des réunions dédiées, le site web de l'AG, des mises à jour électroniques sur le courriel officiel de l'AG, des mises à jour dans le Forum des AM et des messages vidéo de personnes clés. Il y aura une série de réunions publiques animées par des membres du Conseil, axées sur la préparation des AM, dont 2 spécifiquement à l'intention des représentant-e-s des jeunes.

Il est prévu que les administrateur-ices aient des **dialogues particuliers en tête-à-tête avec les AM prioritaires** entre juillet et novembre. Les Directrices régionales joueront un rôle essentiel dans le recensement des AM en fonction de leurs besoins en matière de soutien. Celles-ci soutiendront également les membres du CA en vue de créer et entretenir une relation avec les AM prioritaires. Chaque membre du CA recevra un dossier d'information pour les aider dans leur dialogue avec les AM.

Au cours de la discussion, il est demandé que les personnes ayant déjà remporté des prix de l'IPPF et n'ayant pas pu les récupérer aient l'opportunité de participer à la cérémonie de remise des prix de l'AG.

*Le Conseil **approuve** l'inclusion d'octroi de prix au cahier des charges du groupe de surveillance de l'AG.*

Le Conseil **approuve** l'ordre du jour et les thèmes de l'AG

*Le Conseil **définit** son rôle en tant que sponsor de l'engagement des AM.*

Le Conseil **note** la mise à jour sur l'Antiracisme et la déclaration à ce sujet qui sera présentée à l'AG

2nde journée : 18 juin 2022

#### 4. GOUVERNANCE

##### 4.1 Amendements proposés aux règlements et règlements de procédure de l'IPPF

Un document détaillant les propositions d'amendements aux Règlements et Règlements de procédures de l'IPPF a été communiqué au CA (voir document référencé CA/06.22/DOC/4.1). Ce point est présenté par Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance & Accréditation.

Achille explique au Conseil que le document expose les raisons derrière l'introduction du poste de Vice-Président (VP) du Conseil, en remplacement du poste actuel de Trésorier, et qu'il présente également les amendements proposés aux Règlements et Règlements de procédures de l'IPPF nécessaires pour officialiser ce changement. Après approbation du Conseil, les amendements proposés aux Règlements et Règlements de procédures seront soumis à l'Assemblée générale (AG) à fins d'approbation. L'étape suivante consistera à apporter des modifications aux politiques pertinentes : Politique 1.4 - Attributions du/de la Président-e et du/de la Vice-président-e (nouvelle formulation) du Conseil d'administration de l'IPPF, et Politique 1.9 - Attributions du C-FAR, qui seront soumises à l'approbation du Conseil en novembre.

Le Conseil est informé d'une autre proposition d'amendement aux Règlements de l'IPPF, soit la suppression de la "Région hémisphère occidental" des Règlements et son remplacement par la « Région Amériques et Caraïbes ».

Au cours de la discussion, un membre du Conseil demande si la formulation "*in conjunction with* » (*en français j'ai choisi « en collaboration avec »* -ndt) est délibérée, afin de promouvoir une stratégie d'équipe entre la Présidente et le/la vice-président-e du Conseil. Le directeur, gouvernance et accréditation, confirme l'intentionnalité de cette formulation afin de souligner le travail d'équipe entre les deux rôles clés.

Un membre du Conseil s'interroge sur la probabilité d'une opposition chez les AM à la suppression du rôle de trésorier et à la création du rôle de vice-président, et s'il faut clarifier davantage les périmètres d'action du/de la vice-président-e et du/de la président-e. On rappelle au Conseil qu'il a longuement parlé de cette question lors de sa dernière réunion avant de se prononcer en faveur de ce changement. Les membres du Conseil devraient inclure un message sur ces changements lorsqu'ils s'adresseront aux AM dans le cadre de la préparation de l'AG (comme indiqué au point 3 de l'ordre du jour). Le DG ajoute que les AM doivent être rassurées sur le fait que la présidente et les membres du C-FAR ont l'expertise financière requise, et qu'il n'y aura pas de manque d'expertise suite à ces changements.

Le Conseil d'administration **approuve** les amendements proposés (introduction du rôle de vice-président et suppression du rôle de trésorier) aux Règlements et Règlements de procédure de l'IPPF et les recommande à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le Conseil **approuve** également la suppression de toute référence à la région de l'hémisphère occidental (WHR) dans ces mêmes documents et l'introduction de la région des Amériques et des Caraïbes.

- 4.2 Le Conseil **approuve** les propositions d'amendements aux politiques suivantes :  
Politique 1.4 Attributions du/de la Président-e et du/de la Vice-Président-e du Conseil d'administration et politique 1.9 – Attributions du C-FAR en vue de leur approbation par le CA en novembre 2022, après l'approbation par l'AG des modifications des Règlements et des Règlements de procédure.

#### Renouvellement ou non des mandats de 4 administrateur-riche-s

Un document relatif au renouvellement des mandats de 4 administrateur-riche-s a été communiqué au CA (voir document référencé CA/06.22/DOC/4.2). Ce point est présenté par Don Gunawardena, membre du Comité des Nominations & de la Gouvernance.

Il est rappelé au Conseil qu'en mars 2022, le CNG confirmait que l'évaluation de la performance des quatre administrateur-riche-s suivant-e-s serait effectuée à l'aide des ICP agréés aux fins d'évaluation de la performance des administrateur-riche-s suivant-e-s, à savoir : Professeur Isaac Adewole, M Ulukbek Batyrgaliev, Professeur Rose-Marie Belle Antoine et M. Jacob Mutambo. Au début du process, M. Jacob Mutambo faisait part de sa décision de ne pas se porter candidat au renouvellement de son mandat pour raisons personnelles. Le CNG acceptait donc de faire un entretien de sortie avec lui et procédait à l'évaluation des trois autres administrateur-riche-s.

Le Conseil est informé que suite à ce process le CNG recommandait le renouvellement des mandats de ces trois administrateurs pour un second et dernier mandat.

L'un des administrateurs ayant procédé à l'évaluation déclare alors qu'il s'agit d'un bon processus qui a permis de comprendre où nous en sommes et de constater les progrès accomplis. L'auto-évaluation, l'entretien et les autres outils ont permis d'examiner le travail des administrateur-riche-s au sein du Conseil, et des remerciements ont été adressés aux collègues, y compris la Présidente, pour leur soutien dans ce processus.

Un membre du Conseil demande si le profil du nouveau membre du Conseil à recruter sera dressé avec les compétences requises pour compléter les compétences des autres membres du Conseil. Don Gunawardena confirme que ce processus débutera prochainement et que le nouveau membre du Conseil sera un jeune.

Le Conseil d'administration **reconduit** pour un second et dernier mandat les administrateur-riche-s suivants — en attente de la confirmation de l'AG :

- Isaac Adewole
- Ulukbek Batyrgaliev
- Rose-Marie Belle Antoine

Dans le cadre du processus d'évaluation des performances, un-e administrateur-riche-s suggère que la Présidente soit épaulée par un-e autre administrateur-riche-s, car il s'agit là d'une tâche énorme qui s'ajoute aux autres responsabilités du/de la Président-e du CA. Cette suggestion est notée.

- 4.3 Le Conseil d'administration **exprime** sa gratitude à Jacob Mutombo pour ses services au sein du Conseil d'administration et **prend note** de son non- renouvellement volontaire de son mandat.

La Présidente remercie le CNG pour son travail diligent et les trois administrateur-riche-s susmentionnés pour leur collaboration à ce processus rigoureux.

#### Rotation des membres des comités du Conseil

Un document relatif à la rotation des membres des Comités du Conseil a été communiqué au CA (voir document référencé CA/06.22/DOC/4.3). Ce point est présenté par Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance & Accréditation.

On rappelle au Conseil que lors de sa réunion de mars 2022, il fut décidé que tous les membres des comités externes peuvent également exercer un maximum de deux mandats, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Afin d'éviter le départ simultané de tous les membres des comités, il fut recommandé aux présidentes et présidents des comités d'élaborer une proposition concrète sur la rotation des membres et que le Conseil serait tenu à jour lors de cette réunion.

Le Directeur, gouvernance et accréditation, indique qu'il y a eu un engagement important avec les président-e-s des comités et que le processus a bien progressé. Deux des président-e-s de comité ont un plan clair pour la rotation des membres de leur comité et les autres comités ont encore du travail à faire. La Présidente du comité des membres a indiqué que le comité a convenu d'un mandat initial de trois ans et que trois de ses membres quitteront le comité l'an prochain.

*Le Conseil **prend note** de l'échelonnement des mandats des membres des comités du Conseil.*

*Le Conseil d'administration **approuve** les propositions de rotation faites par le/la président-e de chaque comité du Conseil.*

#### 4.4 Evaluation de la performance des comités du Conseil

Un document relatif à l'évaluation de la performance des membres des Comités du Conseil a été communiqué au CA (voir document référencé CA/06.22/DOC/4.4). Ce point est présenté par Ashish Kumar, Haut Conseiller technique, Développement Institutionnel & Soutien à la Gouvernance.

Il est rappelé au Conseil que lors de sa réunion de mars 2022, le CNG proposait cinq indicateurs pour l'évaluation des performances des comités du Conseil. En avril 2022, le CNG élaborait une note conceptuelle qu'il présentait ensuite aux président-e-s des comités du Conseil à fins de commentaires. Le CNG avait fixé un calendrier pour l'évaluation des performances des comités du Conseil, qui devait commencer à la mi-mai 2022 et se terminer au début du mois de juin 2022. Il est noté que sur les 25 membres des comités, 19 ont terminé la première étape de l'auto-évaluation. Cette étape fut suivie d'un retour d'information des présidents des comités et de la soumission des évaluations au Conseil, puis au CNG. Toutefois, l'un des paramètres, le retour d'information à 360° par les pairs, s'est révélé difficile pour certains membres du Comité. Le CNG en a discuté et décidé de suspendre cet élément cette année ou de le traiter d'une autre manière.

Les président-e-s des comités sont invités à donner leur avis sur le processus et ils/elles font les commentaires suivants :

- Le process est bon et les membres ont renvoyé leurs auto-évaluations à temps. Cependant, le processus d'évaluation à 360° et les entretiens individuels avec les membres ont exigé de la Présidente qu'elle y consacre beaucoup de temps. Cela pourrait-il être simplifié ? Peut-être identifier à l'avance des domaines pour un renforcement spécifique des capacités.

- Le process est toujours en cours. Il est utile mais il y a des défis. Certains membres du Comité ont terminé l'auto-évaluation mais il en reste toujours deux sont en attente.
- La plupart des membres du comité ont entrepris leur évaluation et celles-ci ont été signées par les président-e-s.

La Présidente remercie les président-e-s des comités d'avoir intégré une excellente gouvernance au système et le Conseil a hâte de connaître les résultats.

Il **est noté** que chaque président-e de comité complétera le processus d'évaluation en partenariat avec le CNG.

## 5. RESPONSABILITE

### 5.1 Evaluation annuelle de la performance - 2021

Le rapport annuel d'évaluation de la performance 2021 a été communiqué au Conseil en amont de la réunion (voir document référencé [CA/06.22/DOC/5.1](#)). Ce point est présenté par Manuelle Hurwitz, Directrice, Division des programmes.

Le Conseil est informé que l'IPPF s'est bien reprise malgré l'impact de la pandémie due à la Covid- 19 et la perte de plusieurs partenaires suite au retrait de WHR. Malgré cela, il y a eu une augmentation de 6% du total des services SDSR fournis en 2021 par rapport à 2020 et une augmentation de 8% de la CAP. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux niveaux pré-pandémie. Les données relatives à l'éducation sexuelle intégrée (ESI) fournies sont en augmentation, ce qui est dû en grande partie aux performances de l'AM chinoise. Il y a eu une légère baisse des gains en matière de plaidoyer. Le Secrétariat est en train de procéder à une analyse afin de trouver les raisons de ce déclin, dont une partie est due au retrait de WHR. L'ensemble détaillé des données et des études de cas se trouve dans le rapport annuel de performance (APR) complet.

Au cours de la discussion, un membre du Conseil félicite la Fédération pour cet excellent rapport, notant qu'en l'absence de la Covid, l'IPPF aura fait bien mieux.

Un autre membre du Conseil demande comment se définit un gain en matière de plaidoyer. La Directrice, Division des programmes, répond qu'il s'agit d'une déclaration volontaire de l'AM, vérifiée par le bureau régional.

Un troisième membre du Conseil fait un commentaire sur le faible pourcentage de services offerts par l'AM de la République démocratique du Congo par rapport à sa grande population. Le Conseil est informé que cette AM ne compte que 46 cliniques qui ne couvrent pas l'ensemble du pays. En outre, l'AM n'a des cliniques que depuis 2016 et il y a eu depuis lors une augmentation rapide de sa performance.

Les membres du Conseil demandent des éclaircissements à propos des données de WHR et si les résultats auraient pu être publiés sans les 14 AM de WHR, afin de montrer des informations comparables. Le Conseil est informé que le Secrétariat a effectué une analyse excluant certaines des données pour lesquelles les résultats des AM de WHR auraient fortement biaisé les résultats. Cette analyse comparative n'a pas été incluse dans la synthèse globale car l'IPPF présente la performance totale pour 2021. Une analyse plus détaillée a été faite et cette information peut être communiquée aux administrateur-ice-s.

Un membre du Conseil fait remarquer qu'il aurait été utile d'avoir quelques études de cas témoignant de l'efficacité de l'action de l'IPPF. Le Conseil est informé que de nombreux cas sont disponibles dans le rapport de performance et que le lien vers le site web sera communiqué au Conseil.

Un dernier membre enfin note que le pourcentage d'engagement des jeunes a peut-être diminué à cause de la Covid. L'utilisation de la technologie pour mobiliser les jeunes est soulignée.

La Présidente félicite l'IPPF, et plus particulièrement les AM, pour cet ensemble impressionnant de résultats obtenus dans des circonstances difficiles.

5.2

*Le Conseil **prend note** du rapport annuel d'évaluation de la performance 2021.*

#### Rapports d'activité de la Présidente et du DG

Le Conseil a reçu le rapport d'activité de la Présidente et du DG (voir document référencé [CA/06.22/DOC/5.2](#)).

Un membre du Conseil demande qu'à l'avenir les acronymes et autres sigles soient écrits au long. Ceci est **noté**.

Il est demandé qu'à l'avenir les rapports incluent une brève section sur l'analyse des risques, par exemple sur la façon dont l'agitation politique dans certaines régions pourrait affecter les services. Le DG **approuve** la suggestion.

En réponse à une demande d'informations supplémentaires sur la question et la stratégie de levée de fonds, le DG indique que depuis le début de la pandémie le Secrétariat a décidé de signer les accords dès que possible, plutôt que de poursuivre les négociations. Cette stratégie a bien servi l'IPPF et la Fédération a pu obtenir de nombreux engagements à long terme. L'IPPF a surtout besoin de renouveler ses accords à long terme avec les pays nordiques, car ce sont eux qui financent la stratégie. Le Danemark a signé, mais la Suède et la Norvège ont pris la décision de geler leur financement de l'APD suite à la situation des réfugiés ukrainiens dans leurs pays. A ce jour, l'IPPF a reçu la moitié de l'argent de la Suède et les négociations sont toujours en cours. La Norvège a initialement fait savoir qu'elle ne serait pas en mesure de fournir un financement cette année et l'IPPF a envoyé un message aux AM pour les informer que cela affectera leur financement. Les négociations se sont poursuivies et 60 % du financement a désormais été versé. Le Parlement norvégien a ensuite pris la décision de protéger le financement des organisations de la société civile travaillant sur les SDSR et l'IPPF devrait recevoir les fonds restants. Hier, l'Allemagne a confirmé qu'elle fournirait \$12 millions, et probablement \$5 millions supplémentaires provenant du budget de l'Ukraine, mais cela doit encore être confirmé. Par conséquent, il est maintenant probable que si l'IPPF ne reçoit pas la totalité de la subvention de la Suède, cela n'affectera pas le financement des AM et l'IPPF pourrait terminer l'année avec un excédent, sous réserve des fluctuations des taux de change. En ce qui concerne la levée de fonds privés, l'IPPF a affecté \$3 millions sur ces réserves à cette mesure aux Etats-Unis. L'IPPF jouit d'une grande notoriété dans ce pays, mais le départ de WHR a créé un vide.

Un membre du CA remercie l'équipe de direction pour tout le travail de l'IPPF en Ukraine et en Afghanistan. Le DG indique que la réponse de l'IPPF en Ukraine a été et

demeure exemplaire, aidée par la visibilité l'AM de l'Ukraine sur les questions de SDR. Les donateurs ont réagi à cette visibilité et ont offert davantage de contributions à l'Ukraine.

En réponse à un commentaire sur l'importance pour les AM de développer des stratégies de mobilisation de ressources, le DG indique que la stratégie de pérennisation des AM n'est pas nouvelle. Il faudrait cependant de grands changements au sein du Secrétariat car il n'y a pas eu assez d'investissement dans ce domaine. L'objectif des AM est de doubler leurs revenus entre 2016 et 2022, et il en va de même pour le Secrétariat. Le Secrétariat n'atteindra pas cet objectif en raison de la règle du bâillon mondial. Quant aux revenus des AM, ils ont diminué depuis 2016. Des investissements ont été réalisés au sein du pôle d'entreprise sociale du Sri Lanka, mais le Secrétariat a besoin de plus de compétences dans ce domaine ainsi que de plus de partenariats avec des entreprises qui connaissent ce secteur. Ceci sera intégré au réaligement du Secrétariat

Le Conseil **prend note** du rapport d'activité de la Présidente et du DG.

## 6. RAPPORT DU COMITE DES MEMBRES

Le rapport du Comité des membres (voir document référencé [CA/06.22/DOC/6](#)) a été communiqué au Conseil et est ici présenté par sa présidente, Donya Nasser.

### **Résultats des revues d'accréditation**

Le CG **note** que le CM a examiné les conclusions des revues d'accréditation effectuées dans les 16 AM suivantes :

- Tchad - Association Tchadienne pour le Bien-Etre Familial
- Guinée Bissau - Associação Guineense para o Bem Estar Familiar
- Niger - Association Nigérienne pour le Bien-être familial
- République démocratique du Congo - Association pour le bien-être familial/ Naissances désirables
- Namibie - Namibia Planned Parenthood Association
- Algérie – Association Algérienne pour la Planification Familiale
- Somaliland - Somaliland Family Health Association
- Roumanie - Societatea de Educatie Contraceptiva si Sexuala
- République slovaque - Spoločnosť pre plánované rodičovstvo
- Israël - Israel Family Planning Association
- Chine - China Family Planning Association
- Hong Kong – Family Planning Association of Hong Kong
- Samoa - Samoa Family Health Association
- Kiribati - Kiribati Family Health Association
- Vanuatu - Vanuatu Family Health Association
- Bangladesh – Family Planning Association of Bangladesh

**Notant** qu'il y a des normes avec lesquelles les Associations membres précitées ne sont toujours pas en conformité, et notant que les associations sont en train de prendre des mesures pour y remédier, les AM du Tchad, de la Guinée-Bissau, du Niger, de la République démocratique du Congo, de la Namibie, de l'Algérie, de la Somalie, de la Roumanie, de la République slovaque, d'Israël, de la Chine, de Hong Kong, de Samoa, de Kiribati, de Vanuatu et du Bangladesh ne peuvent pas aujourd'hui être ré-

accréditées mais demeureront membres accrédités de l'IPPF, dans le cadre du cycle 2 et ce sans changement à leur statut de membre.

### **Suivi des revues d'accréditation**

Le CG **note** que le Comité des membres a examiné les rapports de situation des revues d'accréditation ayant été effectuées dans les 16 associations suivantes dans le cadre du 3<sup>ème</sup> cycle d'accréditation :

- Cameroun - Cameroon National Association for Family Welfare
- Zambie - Planned Parenthood Association of Zambia
- Comores - Association Comorienne pour le Bien-Etre de la Famille
- Tanzanie - Uzazi na Malezi Bora Tanzania
- Sierra Leone - Planned Parenthood Association of Sierra Leone
- Mozambique - Associação Moçambicana para Desenvolvimento da Família
- Mali - Association Malienne pour la Protection et la Promotion de la Famille
- Egypte - Egyptian Family Planning Association
- Indonésie - The Indonesian Planned Parenthood Association
- République de Corée - Korea Population, Health and Welfare Association
- Iles Cook - Cook Islands Family Welfare Association
- Lituanie - Seimos Planavimo ir Seksualines Sveikatos Asociacija
- Belgique - Belgische Federatie voor Seksuele en Reproductieve Gezondheid en Rechten / Fédération Belge pour la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs
- République de Serbie - Serbian Association for Sexual and Reproductive Rights
- Afghanistan - Afghan Family Guidance Association
- Népal - Family Planning Association of Nepal

Notant qu'il y a des normes avec lesquelles les associations membres précitées ne sont toujours pas en conformité et qu'elles sont en train de prendre des mesures pour y remédier, ces AM ne peuvent pas aujourd'hui être ré-accréditées, le CA **note** que les divers bureaux régionaux continueront de surveiller la mise en œuvre des plans d'action de suivi dans le cadre du calendrier convenu. Pendant cette période les Associations membres du/de/d'/des Cameroun; Zambie; Comores; Tanzanie ; Sierra Leone ; Mozambique ; Mali ; Egypte ; Lituanie ; Belgique ; République Serbe ; Indonésie ; République de Corée ; Iles Cook ; Afghanistan ; et Népal demeureront des membres accrédités de l'IPPF dans le cadre du cycle 2 sans que leur statut de membre ne soit affecté.

### **Changement de nom**

Le CA a **pris note** du changement de nom de l'Association Membre de la République Populaire Démocratique de Corée qui de « Korean Family Planning & Maternal Child Health Association of DPRK » **devient la *Family Health Association of Korea***.

### **Démissions**

Le Conseil est informé que le Comité des Membres a pris note des rapports des associations membres du Japon et de l'Iran l'informant de leur démission de l'IPPF.

En ce qui concerne le Japon, en raison des statuts de l'AM en tant qu'association constituée en personne morale, les administrateurs-rices sont financièrement responsables de toutes les pertes encourues par l'association. L'association n'est donc pas en mesure de respecter les normes et responsabilités des membres de l'IPPF, notamment en ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil et le pourcentage de jeunes au sein de celui-ci. Ces non-conformités l'empêchent également de devenir membre associé. Le Conseil de la Japanese Family Planning Association Inc. (JFPA) a donc pris la décision de démissionner de l'IPPF. Le CA est informé que l'IPPF cherchera une nouvelle association membre au Japon.

La Family Health Association of Iran (FHA) a informé le bureau régional de l'Asie du sud (SARO) de ses difficultés à poursuivre son association avec l'IPPF en raison de la décision du gouvernement iranien de lui retirer sa licence. Cette décision a été prise car les actions menées par la FHA sont jugées contraires à la nouvelle loi sur la population adoptée l'année dernière. Les efforts déployés par le Directeur général et la Directrice régionale de SARO pour assurer le gouvernement de l'engagement de l'IPPF à soutenir la stratégie de la FHA qui est en conformité avec les priorités du pays en matière de soins de santé et à recentrer la stratégie d'offres de services de la FHA, n'ont pas réussi à convaincre le gouvernement de rétablir la licence de la FHA. SARO, avec l'aide d'un consultant local, est engagée dans un processus d'évaluation de la situation en Iran et identifiera une nouvelle organisation à inviter dans le cadre d'un partenariat de collaboration

*Le Conseil a pris note des démissions des AM d'Iran et du Japon de l'IPPF.*

#### **Mise à jour sur le parcours des membres de la Caribbean Family Planning Affiliation vers le statut de membre associé**

Le CA **note** que le CM a examiné la mise à jour sur les deux membres restants (Guadeloupe et Martinique) de l'Affiliation du Planning Familial des Caraïbes (CFPA) qui ont entrepris de devenir membres associés de l'IPPF après le retrait de la région de l'hémisphère occidentale (WHR) de l'IPPF.

**Il est également noté** que les deux organisations ont dû faire face à des retards en raison de la Covid-19 à leur échelle, ce qui a eu un impact sur leur capacité à s'engager auprès des acteurs nationaux afin de procéder aux changements nécessaires en vue de satisfaire les conditions de leur candidature. La communication entre le Bureau régional et les deux affiliés s'était interrompue pendant un certain temps mais a été rétablie avec l'aide de la Directrice régionale, Région Afrique. Les deux organisations ont fait des progrès substantiels. Leur demande d'adhésion en tant que membre associé de l'IPPF sera présentée lors de la prochaine réunion du Comité des membres.

#### **Mise à jour sur le recrutement d'affiliés dans la Région Amériques et Caraïbes**

Le Conseil **note** que le Comité des membres a passé en revue les progrès réalisés en matière de recrutement d'affiliés dans la région suite au retrait de WHR de l'IPPF. La Région a identifié neuf organisations supplémentaires prêtes à s'affilier dans les pays suivants : Aruba, Bolivie, Brésil, Equateur, Guyane, Haïti, Honduras, ainsi que la Guadeloupe et la Martinique mentionnées ci-dessus.

L'organisation au Guyana a complété son processus de diligence raisonnable ; l'organisation d'Haïti est en train de procéder à l'audit financier préalable et celles au

Honduras et au Brésil ont accepté de commencer le processus de diligence raisonnable. En ce qui concerne l'Equateur, ses statuts sont conformes à de nombreuses conditions de l'IPPF, mais il y avait quelques domaines clés où ils étaient insuffisants mais des dispositions ont désormais été incluses aux documents statutaires afin de prendre en compte la majorité des questions en suspens. L'organisation bolivienne partage la vision, la mission et les valeurs de l'IPPF et ses statuts et règlements couvrent une grande partie des conditions requises par l'IPPF. Il y avait cependant quelques domaines clés où ils étaient insuffisants. La plupart des problèmes ont été résolus grâce à des amendements aux documents statutaires.

### **Evaluation de la performance du Comité des membres**

Le Conseil **note** que le CM a examiné la Note conceptuelle sur l'évaluation annuelle de la performance des Comités permanents de l'IPPF et de leurs membres, ainsi que les mesures subséquentes conformément au calendrier du Comité des nominations et de la Gouvernance.

### **Echelonnement des mandats des membres du CM**

Le Conseil note que le CM a examiné le document sur l'échelonnement des mandats des membres du CM. The Members would confer among themselves to devise a plan to ensure staggering on the Membership Committee based on the guidance provided.

### **Recommandation à fins de ré-accréditation**

Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil de Gouvernance **approuve** que les associations membres suivantes soient dûment ré-accréditées membres de plein droit de la Fédération :

- Botswana Family Welfare Association
- Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial
- Association Mauritanienne pour la Promotion de la Famille
- Väestöliitto (Finlande)
- NGO Woman Health and Family Planning (Ukraine)

### **Recommandation de suspension**

Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration approuve que l'association Djiboutienne pour l'Equilibre et la Promotion de la Famille soit suspendue des membres de l'IPPF pour manque de performance et pour ne pas s'être engagée dans la revue d'accréditation dont l'objet est de confirmer son statut de membre de plein droit au sein de l'IPPF .

### **Recommandations d'expulsion de deux AM**

#### **Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial (AM du Sénégal)**

Le CA **note** que le CM a examiné la recommandation de la Directrice régionale de la Région Afrique, également approuvée par le Directeur Général, que soit entamé le processus d'expulsion de l'Association Sénégalaise pour le Bien Être Familial de l'IPPF. L'AM est suspendue depuis mars 2021 en raison de défis institutionnels liés à sa gouvernance et à sa gestion financière. Le Bureau régional a écrit à l'AM en septembre 2021 et février 2022 afin d'obtenir des informations sur les mesures prises pour résoudre les problèmes ayant conduit à sa suspension. La réponse de l'AM à la

demande de février 2022 témoigne de ce que sa position initiale n'a pas changé et l'AM continue de faire face à des défis d'ordre institutionnel.

Un membre du Conseil qui demande si une nouvelle AM pourrait être établie au Sénégal est informé que le Bureau régional a identifié quatre partenaires possibles et a commencé à travailler avec une organisation.

En réponse à une question sur la durée du processus menant de la suspension à l'expulsion, le DG explique que jusqu'à présent, l'IPPF a été lente à prendre de telles mesures. La Fédération est un organisme vivant qui s'efforce d'être plus agile, mais il n'empêche que mettre fin à l'affiliation d'une AM n'est pas un processus simple. Ce qui est positif désormais c'est que les bureaux régionaux n'attendent plus l'exclusion d'une AM problématique avant de chercher d'autres partenaires possibles. En temps voulu, le Secrétariat reviendra vers le CM avec plus de propositions sur la façon dont le processus d'affiliation se déroule et si d'autres étapes intermédiaires peuvent et/ou doivent être prises.

On précise à un membre du Conseil qui a demandé à quel moment un processus d'expulsion commencerait, que celui-ci débutera après la décision du Conseil et sur recommandation du CM.

La Présidente s'interroge pour savoir s'il importe d'avoir de nombreuses organisations ou moins d'organisations, mais avec un plus grand impact. Lorsque l'on parle de croissance et du nombre d'AM, il est également important d'être attentif à l'empreinte stratégique de l'IPPF. La présence n'est pas toujours le meilleur indicateur de performance. Le DG ajoute que le pilier 4 de la nouvelle stratégie parle de la croissance de notre Fédération. Mais il ne s'agit pas de rechercher davantage d'AM, mais plutôt d'examiner le nombre de pays où il est important d'être présent en raison de leurs besoins.

*Suite à la recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration, notant que la situation ayant conduit à la suspension de l'association n'a pas changé, **approuve** que le Secrétariat entame le process d'expulsion de l'Association Sénégalaise pour le Bien Être Familial.*

#### Planned Parenthood Association of Liberia

*Le CA **note** que le CM a examiné la recommandation de la Directrice régionale de la Région Afrique, également approuvée par le Directeur Général, que soit entamé le processus d'expulsion de la Planned Parenthood Association of Liberia de l'IPPF.*

L'AM est suspendue depuis août 2021 suite à un audit juricomptable qui fit état de soupçons de mauvaise gestion de ses fonds s'élevant à \$4 millions. L'AM a convenu d'une feuille de route pour remettre ses affaires en ordre mais n'a pas été en mesure de la mettre en œuvre. Le DG informe le CA que sur cette dette, seuls \$300k à \$400k sont des fonds de l'IPPF.

Un membre du Conseil souligne l'importance de trouver un autre partenaire dans le pays, car il s'agit d'un environnement fragile et les besoins sont très élevés. La Directrice régionale confirme que ce processus a déjà été lancé.

Un autre membre du CA demande si l'on peut accélérer le processus d'expulsion lorsqu'une AM a commis une infraction très grave. Le DG répond que le Secrétariat serait favorable à cette idée et qu'une recommandation sera présentée au CM en temps voulu. Aujourd'hui, l'IPPF peut suspendre immédiatement le financement d'une AM et en informera les donateurs.

Suite à la recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration, notant que la situation ayant conduit à la suspension de l'association n'a pas changé, **approuve** que le Secrétariat entame le process d'expulsion de la *Planned Parenthood Association of Liberia*.

#### **Candidature au statut de membre associé de l'IPPF**

Le Conseil d'administration **note** que le CM a examiné la nouvelle demande d'adhésion, à titre de membre associé de l'IPPF, de la Fondation pour la Promotion of Responsible Parenthood of Aruba.

La demande avait initialement été soumise en octobre 2021, mais le Comité des membres avait alors soulevé certains points qui devaient être clarifiés. Il est noté que cette AM a fait l'objet d'une contestation constitutionnelle, mais que les lois nationales prévalent sur les normes de l'IPPF, et c'est sur cette base que le CM présente la recommandation d'admission de l'association d'Aruba en tant que membre associé.

*Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration **approuve** que la Foundation for the Promotion of Responsible Parenthood of Aruba soit admise à titre de membre associé de l'IPPF.*

#### **Prorogation de suspension**

Le Conseil **note** que le CM a examiné une mise à jour sur la suspension de l'AM du Kenya.

Un membre du Conseil demande si la Région Afrique œuvre toujours au Kenya et la Directrice régionale confirmée que c'est le cas et que la région a identifié un nouveau partenaire potentiel qui fait un excellent travail dans tout le pays.

*Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration **approuve** que la suspension de l'IPPF de Family Health Options Kenya soit prorogée, notant que cette affaire est toujours en cours, la date du 4 juillet étant la nouvelle date d'audience.*

#### **Propositions d'amendements aux Normes et responsabilités des membres de l'IPPF**

Le Conseil **note** que le CM a passé en revue les propositions d'amendements aux Normes et responsabilités des membres de l'IPPF.

Suite au rapport d'évaluation du 3<sup>ème</sup> cycle d'accréditation, les chargés d'accréditation (*parfois points relais ou points focaux*) ont dirigé des équipes incluant des experts et des membres du Secrétariat unifié, des AM, du CM pour proposer et examiner les changements requis sur la base des recommandations du rapport d'évaluation. En fin de compte les normes des membres passent de 48 à 33, rendant ainsi le système d'accréditation plus léger et plus agile.

Parmi les principales propositions :

- Critère d'admission – afin de rendre compte de la diversité des membres, les procédures que les organisations candidates soient en « *conformité avec au moins 80%* » des principales dispositions statutaires et de gouvernance au moment de leur demande d'adhésion, une *fenêtre de deux ans* étant accordée aux nouveaux membres afin qu'ils puissent se conformer aux dispositions restantes après leur admission.
- Normes – principaux domaines d'inclure : Instances de gouvernance (ou Conseils d'administration) dotées des compétences nécessaires ; protection et la sécurité ; impact environnemental ; renforcement des normes financières ; meilleures pratiques de RH ; la stratégie et le plaidoyer d'inclure les principes de genre et d'inclusion–
- La revue formelle d'accréditation aura lieu tous les 4 ans avec un bilan à mi-parcours après 24 mois.

Au cours de la discussion, un membre du Conseil demande si les interrogations concernant le racisme ont été prises en compte. Le Directeur, Gouvernance & Accréditation, confirme que c'est le cas et que ce processus était supervisé par la responsable de la protection.

Un membre du Conseil se félicite de la modification des critères d'admission, à savoir "*la nécessité d'être en conformité avec au moins 80%*", mais souligne que tous les critères ne sont pas pondérés de la même manière, par exemple les critères de protection doivent être une priorité absolue. Il est précisé au Conseil que les critères d'admission ne concernent pas le cas des membres de plein droit et que ne sont incluses que les garanties essentielles pour qu'une organisation puisse devenir membre associé.

Un membre du Conseil souligne les difficultés rencontrées par une AM dont le financement a été suspendu. Il est expliqué qu'il est également de la responsabilité de l'AM de s'assurer qu'elle est financièrement viable et que l'IPPF n'est pas obligée de s'orienter vers une suspension totale des membres si la suspension des financements intervient en premier.

En réponse à la question de savoir si des organisations hybrides (par exemple les trusts de bienfaisance, les entreprises de jeunes liées à une AM) peuvent être admises comme membres de l'IPPF, il est confirmé que c'est le cas, mais qu'il ne peut y avoir qu'une seule AM par pays. Il est également possible, par exemple, que différentes entités travaillent ensemble et deviennent une nouvelle entité.

En réponse à une question sur les différents rôles des AM et sur la manière dont cela est pris en compte dans le cadre de l'accréditation, il est expliqué que le fait que certaines AM fournissent des services et que d'autres fassent du plaidoyer est pris en compte dans les normes, certaines d'entre elles pouvant ne pas être applicables à certaines AM.

Le DG explique que la demande d'accréditation émane des AM et de leur reconnaissance de la valeur de la marque IPPF. Le process est conduit par les AM et soutenu par le Secrétariat. Il y a toujours une équipe de volontaires et d'employés du Bureau régional et des AM. Les décideurs sont les instances de gouvernance et non le

Secrétariat. Cependant, il existe un déséquilibre entre les contrôles et vérifications des AM et ceux du Secrétariat.

Il **est noté** qu'à l'avenir, un processus sera conçu pour que les AM puissent "accréditer" le Secrétariat. Il s'agirait d'un processus similaire à l'accréditation, avec des normes et une certification. Le Secrétariat reviendra vers le Conseil avec une proposition visant à équilibrer le rapport de force entre le Secrétariat et les AM.

Un membre du Conseil demande si les nouvelles AM bénéficieront d'un soutien accru, étant donné que les critères d'admission seront moins nombreux mais plus stricts à l'avenir. Le Directeur, Gouvernance et Accréditation, confirme que c'est déjà le cas.

En réponse à une question sur les contrôles de santé effectués dans les nouvelles associations potentielles, le Conseil est informé qu'une diligence raisonnable est exercée pour toutes les candidatures. L'accent est mis sur la qualité et non sur la quantité. Il est important que l'environnement de santé mentale d'une organisation soit pris en considération, tout comme l'environnement physique.

Certains membres du Conseil se soucient de ce que le document sur les *Normes et responsabilités* ne met pas suffisamment l'accent sur la séparation entre gouvernance et exécutif. Le Secrétariat reconnaît ce point et indique que cet aspect sera renforcé lors des vérifications effectuées pendant l'accréditation.

La Présidente suggère qu'il pourrait être utile d'avoir une discussion à un moment donné sur la raison pour laquelle l'IPPF observe comme principe directeur la « démocratie » plutôt que, par exemple, la « participation à la prise de décision ».

Les membres du Conseil se soucient de ce que les nouvelles *Normes et responsabilités des membres* prévoient « au moins un jeune » aux instances de gouvernance des AM alors que la norme actuelle est de 20% des membres du Conseil. Un membre du CA déclare que si ce changement était approuvé, l'IPPF ne ferait qu'une déclaration de pure forme sur la participation des jeunes. Il est également souligné que la présence de jeunes au sein d'une instance ne signifie pas nécessairement qu'ils et/ou elles ont un engagement significatif.

En réponse, le CA est informé que des vérifications seront intégrées au système afin de s'assurer que des plans sont en place pour garantir que les AM parviennent à 20% de participation des jeunes. Le DG informe le CA que cette question a été longuement débattue au sein du CM. Ce ne fut pas une décision facile à prendre et elle n'a pas fait l'unanimité, étant donné qu'elle pourrait être considérée comme un recul de l'IPPF. Avant que cette proposition ne soit soumise au CM, elle a également fait l'objet de discussions au sein de l'équipe de direction. Tout le monde s'est engagé pour un engagement significatif des jeunes et une participation de 20 % de ceux-ci. Cependant, cette condition est en place depuis cinq ans et de nombreuses AM n'ont toujours pas 20% de jeunes au sein de leur Conseil et elles ne le feront pas pour différentes raisons. Certaines de ces AM sont petites et d'autres sont grandes, par exemple la PFFA n'a qu'une personne au sein de son Conseil [*ne s'agit-il pas plutôt que d'un jeune ?- ndt*]. Si la participation de 20% de jeunes était appliquée, l'IPPF perdrait certaines de ses AM clés. En outre, de nombreuses AM sont en conformité, mais elles ne font pas toutes

état d'une participation significative. C'est pourquoi la présente proposition vise à modifier le système pour exiger un minimum de représentation des jeunes au sein des instances de gouvernance, tout en précisant également que l'objectif est de 20 % et en indiquant aux instances qu'elles doivent tenir l'IPPF informée de l'évolution de leur situation à ce sujet. Cette nouvelle solution permettrait au moins de mettre les problèmes sur la table.

Un membre du Conseil s'interroge sur la possibilité d'un processus offrant aux AM, dont la structure rend cette condition difficile, une dérogation exceptionnelle à la participation de 20 % de jeunes.

Un autre membre demande si plus de temps pourrait être consacré, lors d'une autre réunion du Conseil, à une discussion approfondie sur la participation des jeunes.

Compte tenu de la force du sentiment des membres du Conseil et de leur réticence à approuver les *Normes et les responsabilités des membres de l'IPPF* dans leur forme actuelle, le DG suggère que le Conseil approuve le document, en revenant à la participation de 20 % des jeunes, et que le Conseil demande une révision de ce point, après qu'une nouvelle proposition ait été présentée au CM.

*Sur recommandation du Comité des membres, le Conseil d'administration **approuve** les amendements aux Normes et responsabilités des membres de l'IPPF, avec des ajustements supplémentaires apportés pendant la réunion, à savoir en ce qui concerne la norme 2.1 qui doit réintégrer la condition de représentation de 20 % de jeunes, étant entendu que la question sera soumise au Conseil lors de sa prochaine réunion à fins de décision finale.*

Le Conseil d'administration félicite le CM pour son travail.

## **7. PROTECTION ET GESTION DES INCIDENTS**

Les rapports sur la protection et la gestion des incidents du premier trimestre 2022 et de gestion des incidents de mars 2022 (voir documents référencés [CA/06.22/DOC/7a](#) et [7b](#)).

Ce point est présenté par Claire Jefferey, Directrice par intérim, Division Personnel, Organisation & Culture, au nom de la responsable de la Protection qui n'a pu assister à la réunion. Trois domaines dignes d'intérêt sont mis en avant dans le rapport du 1<sup>er</sup> trimestre.

L'un des principaux domaines d'action est la réduction, dès que possible, de l'arriéré d'incidents survenus au cours de l'année, et celui-ci a continué à diminuer. Cependant, il y a eu des cas difficiles où les AM ont eu besoin de beaucoup plus de conseils, en partie à cause de leur inexpérience, mais aussi à cause de dossiers concernant des personnes haut placées dans l'organisation dont les réponses pouvaient être difficiles à gérer.

Le deuxième domaine d'intervention est le renforcement des capacités et le recours à des enquêteurs externes. En ce qui concerne les finances, des auditeurs seront recrutés si nécessaire. En ce qui concerne la protection et les relations avec les employés, des plans ont été mis en place pour créer des banques de ressources d'enquêteurs externes indépendants dans les différentes régions. Deux enquêteur-riche-

s ont été identifiés dans la région Afrique, qui parlent plusieurs langues et qui sont sensibles aux nuances culturelles. Il est prévu de mettre en place un réseau d'enquêteur-riche-s des différentes régions.

Le troisième domaine d'action consiste à ancrer l'importance de la protection et de la formation à la protection au sein du Secrétariat. D'excellents résultats ont été obtenus grâce au travail sur l'initiation à la protection et à l'achèvement de la formation obligatoire de remise à niveau en matière de protection. Le nombre de membres du personnel qui n'ont pas suivi la formation de remise à niveau est désormais faible et l'on espère l'amener à zéro d'ici la fin de ce trimestre.

Le Conseil ***note*** la mise à jour sur la Protection et la Gestion des incidents. La Présidente demande que les remerciements du Conseil pour ce travail soient transmise à la Responsable de la Protection et à son équipe.

## 8. **RAPPORT DU C-FAR**

Le rapport du Comité des Finances, d'Audit et des Risques a été communiqué au Conseil d'administration en amont de la réunion (voir document référencé [CA/06.22/DOC/8.1](#)). Il en est de même pour les états financiers audités de l'exercice 2021 (voir document référencé [CA/06.22/DOC/8.1a](#)).

Ce point est présenté par Elizabeth Schaffer, Présidente du C-FAR. Elle indique que le comité s'est réuni deux fois depuis la dernière réunion du Conseil, soit les 24 mars et 18 mai. L'une des principales tâches du comité consiste à en l'examen et la recommandation des états financiers audités provisoires. L'IPPF se trouve en fin d'exercice devant un excédent non restreint (avant gains/pertes sur les taux de change et en matière du régime de retraite) de US\$15,3 millions, contre US\$3,2 millions l'exercice dernier. Cependant, en raison de la clôture tardive de l'audit du Bureau régional africain, les auditeurs n'ont pas été en mesure de finaliser l'audit global à temps pour cette réunion, ce qui signifie que le Conseil est invité à déléguer son autorité relative à l'approbation des états financiers finalisés (provisoire) de l'exercice 2021 à Elizabeth Schaffer (Présidente du C-FAR), Bience Gawanas (Trésorier) et Kate Gilmore (Présidente du Conseil).

Le Conseil est informé que le C-FAR a *examiné et pris note* de divers rapports contenant entre autres :

- 1) Le rapport de la Présidente concernant les prochaines étapes relatives aux mandats et au plan de rotation des membres du Comité. Ce rapport sera présenté à nouveau lors de la prochaine réunion.
- 2) Les paiements spéciaux pour la période allant du 1 octobre au 31 décembre 2021
- 3) Tous les dossiers récemment fermés et en cours relatifs aux incidents de fraude à la date du 28 février 2022
- 4) Le point sur les actions prises à propos du parcours financier jusqu'au 28 février 2022
- 5) Le rapport des auditeurs et leurs recommandations fournies dans le cadre de l'audit actualisé.
- 6) Le rapport de protection et de gestion des incidents du 1<sup>er</sup> trimestre 2022
- 7) du rapport de protection et de gestion des incidents pour le mois d'avril 2022
- 8) L'actualisation financière du 1<sup>er</sup> trimestre (jusqu'au 28 février 2022)
- 9) Les prévisions financières du solde de fin d'année au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2022.

Le Conseil est informé de certaines des principales approbations émises par le C-FAR au nom du CA :

- 1) le document sur les mandats, le plan de rotation et le système d'évaluation de la performance qui sera soumis au Conseil d'administration
- 2) La note de continuité d'exploitation qui sera soumise au cabinet d'audit eu égard à l'audit des états financiers de l'exercice 2021
- 3) la sélection de Morgan Stanley (notre gestionnaire actuel aux États-Unis) pour investir le fonds de dotation du Cap-Vert au nom de l'IPPF et fournir une mise à jour mensuelle sur le fonds
- 4) l'utilisation d'un portail électronique de négociation d'instruments de dette (au Royaume-Uni) afin de placer, avec les Conseils des membres du C-FAR, les fonds monétaires excédentaires à court terme.
- 5) les états financiers provisoires de l'exercice 2021 et en recommander l'approbation au Conseil d'administration
- 6) le prélèvement du remboursement du solde des fonds dus au projet d'ESI soutenu par Global Affairs Canada (GAC), en tant que dépense imprévue dans le cadre du budget actuel de l'IPPF avec une explication fournie dans les comptes de gestion.
- 7) Le plan d'assurance global 2022.

Le Directeur, Finances et Technologie, offre des informations supplémentaires au Conseil sur les comptes audités. Il **est noté** que le revenu global de l'IPPF a légèrement baissé en 2021, soit US \$164,7 millions contre US\$ 166,1 millions en 2020. D'autre part, les dépenses (avant ajustement des pensions (régime de retraite) et des fluctuations des taux de change) sont passées de US\$ 159,6 millions en 2020 à US\$ 147,3 millions en 2021.

#### Produits non restreints

- Le total des produits non restreints s'élève à US\$ 66,5 millions, soit US\$ 4,5 millions de plus qu'en 2020
- Le total des charges non restreintes est de US\$ 51,1 millions, soit US\$ 7,6 millions de moins qu'en 2020.
- Excédent net (avant gains/pertes sur les taux de change et en matière du régime de retraite) de US\$15,3 millions, contre US\$3,2 millions l'exercice dernier Sur ce montant, US\$2,5 millions sont allés aux réserves générales et le solde a été affecté à des dépenses ultérieures
  - Dépenses du Flux 2
  - Création du programme de dons individuels
  - La subvention danoise du triplé [*COVID, réductions du FCDO et/ou nouvelle formule de financement*]
  - Etude du rachat des retraites.
- En raison de ce qui précède, les réserves affectées s'élèvent à US\$ 38,5 millions, soit beaucoup plus que les années précédentes
- Les réserves générales s'élèvent à US\$ 24,1 millions, ce qui est conforme aux recommandations de la politique des réserves (US\$ 19-26 millions).

#### Produits restreints :

- Le total des produits restreints s'élève à US\$ 98,3 millions, soit US\$5,9 millions de moins qu'en 2020. Cela est en partie dû à la réduction de US\$ 20 millions de dollars US du ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) du Royaume-Uni, qui s'est

trouvée compensée par les 15 millions de dollars US reçus du Département britannique des affaires étrangères et du commerce (DFAT) pour le projet RESPOND (financement australien devant être dépensé sur trois ans).

- Le total des dépenses restreintes s'élève à US\$ 96,2 millions contre US\$ 100,8 millions l'exercice dernier.
- Les réserves restreintes s'élèvent à US\$ 33,7 millions.

Il est **noté** que le bilan montre que l'IPPF a terminé l'année avec US\$ 95,8 millions de liquidités, y compris le prêt de US\$ 3 millions de dollars de la UK Children's Investment Fund Foundation (CIFF) qui a désormais été remboursé.

Il est noté que les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Au cours de la discussion, un membre du Conseil s'enquiert de l'utilisation des ressources des réserves générales et demande s'il y a suffisamment de fonds dans ces réserves ou si l'argent pourrait provenir d'ailleurs. Le Directeur, Finance et Technologie, indique que le C-FAR a examiné cette question très attentivement. L'IPPF a clôturé l'exercice dernier avec des réserves légèrement plus élevées s'élevant à US\$24 millions et c'est le moment de réinsérer cet argent dans la Fédération.

Un membre du Conseil demande des précisions, en termes d'économies et d'efficacité, sur l'ouverture du bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest. La Directrice régionale de la région Afrique indique qu'il s'agit d'une décision stratégique. En raison des longues distances dans la région, le personnel n'a pas été en mesure de fournir une attention de haut niveau aux AM de l'Afrique de l'Ouest. La création d'un bureau sous-régional permettra de réaliser des économies substantielles sur les frais de vol. La Région a également reçu une importante subvention de l'Agence française d'APD et souhaite que le personnel soit plus proche des AM dans cette région. En résumé, pour que la Région puisse soutenir les AM en Afrique de l'Ouest dans leurs initiatives de plaidoyer nationales et régionales, il sera très avantageux d'avoir un bureau sous-régional.

En réponse à une question sur la réaffectation des fonds du Flux 1 à fins d'augmentation de l'empreinte des AM, le Secrétariat est interrogé sur la manière dont cet argent pourrait être alloué. Le Conseil est informé de l'existence d'une formule qui détermine le montant des affectations par pays. Mais il s'agirait ici d'un bloc de financement à utiliser par les bureaux régionaux. Cependant, il pourrait ne pas être réparti uniformément en raison de la nécessité d'établir davantage d'AM dans la région des Amériques et des Caraïbes.

Il est noté que le chiffre de gestion prévisionnelle 2023/25 comprend une allocation au Secrétariat d'environ 30%. Dans le Flux 2, la subvention au consortium est légèrement réduite. Les chiffres du Flux 3 restent similaires à ceux de l'année dernière.

***Il est convenu*** qu'à l'avenir, la présentation financière sera complétée par des tableaux complets dans les documents d'information.

Un membre du CA souligne qu'il y a eu des discussions dans le passé sur le pourcentage de financement du Secrétariat. Notant que ce pourcentage était encore de 33 à 34%, il demande au Secrétariat quels mécanismes ont été développés pour le réduire. Le DG répond que le Secrétariat continue à travailler pour maintenir ce chiffre à un niveau bas, mais que c'est un défi avec la nouvelle stratégie. Lorsque le DG a

rejoint l'IPPF, l'allocation du Secrétariat était de 42% et elle est aujourd'hui descendue à 32%. L'objectif était de 30% et c'est un véritable défi. Cependant, il faut se rappeler qu'il s'agit de 30% des revenus non restreints et que le pourcentage de financement non restreint de l'IPPF est aujourd'hui beaucoup plus faible que par le passé.

La Présidente met le Conseil en garde contre une pression trop forte pour parvenir aux 30% de financement du Secrétariat, car on demande à ce dernier de faire beaucoup de choses, y compris la mise en œuvre de la nouvelle stratégie.

Un membre du Conseil demande s'il serait possible d'avoir différents scénarios budgétaires pour les trois prochaines années, y compris le pire, le plus probable et le meilleur en termes de revenus. Le Directeur, Finance et Technologie, indique que le Secrétariat prépare les scénarios les plus défavorables, les plus probables et les meilleurs, et que le scénario le plus probable est présenté au Conseil à fins d'approbation. Cependant, le Secrétariat peut tout à fait communiquer ces différents scénarios au Conseil si celui-ci trouve cette information utile.

En ce qui concerne les états financiers, le Conseil est informé que les recommandations de l'audit ont été présentées au C-FAR. Celles de l'audit 2020 ont toutes été approuvées. En temps voulu, le Conseil recevra les recommandations pour 2021.

Un membre du Conseil demande si les nouveaux auditeurs ont réservé des surprises et s'il y a eu des notes après la divulgation. La Présidente C-FAR indique que le Comité est très confiant quant à son partenariat avec le nouveau cabinet d'audit. Le Directeur des finances et de la technologie confirme qu'il n'y a pas eu de note de divulgation ultérieure.

En réponse à une question sur les investissements, le Directeur, Finance et Technologie, indique qu'à ce jour, l'IPPF n'a pas fait beaucoup d'investissements. Une partie du financement est couverte. Cependant, les nouveaux gestionnaires d'investissement vont maintenant commencer à investir.

*Le Conseil d'administration **note** le rapport soumis par la Présidente du C-FAR.*

*Sur recommandation du C-FAR, le Conseil **approuve** :*

- a) *Le nouveau registre des risques*
- b) *Un prélèvement de \$199 000 sur les réserves générales à fins de contribuer aux coûts de création du bureau d'Abidjan*
- c) *l'ajustement de l'allocation du Flux 1 afin de pouvoir fournir des fonds à fins d'augmentation de l'empreinte des AM à hauteur de \$425 000*
- d) *les chiffres de gestion prévisionnels pour l'exercice 2023 ainsi que les allocations : (i) les trois flux de financement non restreint ; et l'allocation aux AM et au Secrétariat.*

*Sur recommandation du C-FAR, le Conseil :*

- a) ***note** les états financiers provisoires de l'exercice 2021*
- b) ***délègue** son autorité pour approuver et signer l'état final des états financiers audités à Elizabeth Schaffer (Présidente du C-FAR), Bience Gawanas (Trésorière) and Kate Gilmore (Présidente du Conseil d'administration)*

## 9. STRATEGIE 2028 (2<sup>nd</sup>e partie)

Le Conseil poursuit sa discussion et son examen de la stratégie provisoire 2028. La Présidente indique que cette session se concentrera sur les réflexions émises lors des discussions de la veille, l'engagement prévu avec les AM sur le projet de stratégie en vue de l'Assemblée générale et la présentation du projet de stratégie à l'AG.

La Présidente du C-SIP souligne que le Conseil doit s'appropriier et défendre le projet de stratégie. Son succès dépend du renforcement des ressources et des dialogues avec les AM et les équipes régionales.

Le responsable de la stratégie et du planning indique que le cadre de résultats de la stratégie est en cours d'élaboration avec définition des résultats et des objectifs.

Voici quelques commentaires des membres du CA eu égard à la stratégie provisoire :

- Cette stratégie unifie nos différentes voix pour faire avancer la SSR
- Je suis fier de ce document et je remercie le C-SIP d'en avoir assuré la direction.
- Il y a une petite section sur la décolonisation de l'IPPF. Il faut reconnaître que la recherche n'est pas impartiale, et il est important que cela soit noté.
- Ce document est simple et clair. Il est facile à lire.
- L'accent mis sur l'approfondissement plutôt que sur l'élargissement est bienvenu. Il s'agit de mesurer l'impact plutôt que les chiffres.
- Le quatrième pilier est très important - il faut une organisation énergique, tournée vers l'avenir et dotée d'une nouvelle marque si l'on veut réaliser les 3 premiers piliers.
- L'accent mis sur la solidarité avec d'autres organisations est une bonne chose, car il soutient le mouvement pour la justice sociale. Mais nous nous limitons un peu en termes de soutien. Peut-on l'élargir ?
- Le projet de stratégie est très bien présenté en termes d'illustrations et de contenu.
- Qu'est-ce qui est exclu de ce document ? Qu'est-ce qui est laissé de côté ?
- Quand pouvons-nous espérer voir le lien entre le document de stratégie et le cadre de résultats ?
- Il existe une tension entre l'élargissement de l'accès et l'approfondissement de la portée. Quels sont les compromis à faire entre les deux ?
- Il faut envisager une utilisation accrue de la technologie et de la téléassistance pour atteindre les personnes qui n'ont pas accès aux services autrement.
- La solidarité pour le changement consiste à établir des liens et des passerelles et à utiliser les technologies de l'information pour se rapprocher des jeunes, en utilisant des moyens non traditionnels comme le sport et la musique.
- Il s'agit d'une stratégie pour une Fédération et il est important que les AMs fassent partie du processus consultatif. Cependant, toute stratégie n'est bonne que si elle est mise en œuvre. Nous devons toujours chercher à atteindre celles et ceux qui sont le plus à la traîne. Il ne s'agit pas d'obtenir plus de membres, mais de s'assurer que les membres déjà en place ont la capacité de fournir des services aux personnes les plus vulnérables et marginalisées. C'est ce que fait la stratégie.
- Nous devrions voir les liens entre les quatre piliers - cela devrait être un tout et nous ne devrions pas choisir entre les piliers.

Le DG répond ensuite aux commentaires et aux questions. En réponse à la question sur ce qui a été supprimé de la stratégie, il est rappelé au Conseil qu'au début du processus d'établissement de la stratégie, l'IPPF avait commandé une étude "Research Client 2030 Study" et que l'un des domaines que l'étude voulait que l'IPPF envisage était d'élargir son action aux "super boosters", soit des interventions hors des SDRS mais qui ont un impact, par exemple la violence contre les filles. Cependant, les AM ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas élargir ainsi leur action à d'autres domaines dépassant leur expertise. Le Pilier 3 consiste à établir des liens avec les personnes travaillant dans ces autres domaines, en reconnaissant qu'ils ont un impact sur les SDRS.

*Le Conseil **approuve** le projet de stratégie à l'unanimité et convient de le proposer aux membres, avec un vote indicatif prévu pour la fin juin.*

La Directrice, Relations extérieures, revient sur la discussion concernant les préparatifs de l'Assemblée générale, notant que d'ici l'AG, chaque administrateur-riche conduira les conversations avec les AM en partenariat avec les bureaux régionaux. Ces conversations seront transrégionales et porteront sur des domaines thématiques. Une matrice a été préparée pour montrer comment les AM ont été regroupées pour ce processus. Il s'agit d'un parcours virtuel, avec le soutien du Secrétariat, pour faciliter l'engagement des AM dans la période précédant l'AG. Le Groupe de surveillance apportera également son soutien aux administrateur-riche-s dans leurs dialogues avec les AM. L'objectif est d'arriver à l'AG avec un sentiment d'unité, le défi étant de se concentrer sur la mise en œuvre.

La Présidente informe le CA qu'il y aura un rapport écrit du Conseil d'administration à l'AG dans lequel il sera rendu compte de l'action du Conseil depuis sa nomination par l'AG. Les administrateur-riche-s recevront une mouture de ce rapport provisoire dans toutes les langues de travail de l'IPPF et seront invité-e-s à faire part de leurs commentaires. Le Conseil **approuve** que ce type de rapport – du CA à l'AG – devienne à l'avenir une pratique établie, notant également qu'il s'agit ici du premier Conseil comptable devant l'AG.

Au nom du Conseil, la Présidente exprime son admiration et sa reconnaissance à Abhina Aher, Présidente du C-SIP et aux membres du C-SIP pour leur travail sur le projet de stratégie, ainsi qu'au responsable de la stratégie et du planning et à son équipe. Il s'agit d'un processus intellectuellement rigoureux, qui a touché le cœur et l'esprit du Conseil et d'un grand nombre d'AM, et c'est une réussite sensationnelle.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

Résolution visant à nommer une Secrétaire et une secrétaire adjointe pour les opérations au sein de la région ACR

*Le Conseil d'administration **décide** que Mme Anna-Kim Robinson et Mme Dona Da Costa Martinez soient nommées respectivement secrétaire et secrétaire adjointe de la société afin de (i) mettre en œuvre les décisions des administrateur-riche-s à Trinité-et-Tobago ; (ii) s'assurer que la société est en conformité avec la législation pertinente, y compris en ce qui concerne ses obligations de déposer des documents auprès du registre des sociétés et d'autres autorités réglementaires ; et (iii) tenir les registres de la société, les comptes et les procès-verbaux des réunions.*

#### Remerciements à Jacob Mutambo

*Le Conseil **note** que cette réunion est la dernière à laquelle assiste Jacob. Le CA lui écrira une lettre pour lui exprimer sa profonde reconnaissance pour son travail au sein du Conseil d'administration et lui souhaiter bonne chance.*

#### CA extraordinaire

Le Conseil **note** qu'il pourrait être nécessaire d'organiser une réunion extraordinaire du Conseil à l'automne, avant l'assemblée générale.

#### Clôture de la réunion

En clôturant la réunion, la Présidente remercie tous les administrateur-riche-s pour leur participation active et leurs contributions tout au long de la réunion. La Présidente, au nom du Conseil d'administration, remercie également le DG et les membres de l'équipe de direction pour leur soutien et leur demande de transmettre les remerciements du Conseil à d'autres collègues qui n'ont pas pu assister à cette réunion. La Présidente remercie tout particulièrement Fadoua Bakhadda, Directrice régionale, Région du monde arabe, l'AM du Maroc, Sharon Tagoe, le personnel de soutien et les interprètes, qui ont tous travaillé très dur pour faire de cette première réunion en présentiel du Conseil un tel succès.